



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

F

COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE

Trente-troisième session

Rome, 1^{er} et 2 mars 2004

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier: *pour décision* (ECA:33/04/1;ECA:33/04/INF.1)
3. Désignation du rapporteur: *pour décision*
4. Sécurité sanitaire et qualité des denrées alimentaires en Europe: aspects concernant notamment la qualité, l'équilibre nutritionnel, l'importance des terres agricoles et l'héritage culturel (terroirs): *pour examen* (ECA:33/04/2)

L'amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des produits alimentaires demeure un objectif important des gouvernements, du secteur privé et des organisations de la société civile dans toute la région Europe. Ces améliorations sont nécessaires pour renforcer la sécurité sanitaire des aliments, la santé publique et le bien être général, susciter la confiance des consommateurs, répondre à leurs demandes, améliorer l'économie locale et favoriser la participation au commerce international des denrées alimentaires. À sa vingt-troisième session, la Conférence régionale pour l'Europe a approuvé les recommandations de la Conférence pan-européenne sur la sécurité sanitaire et la qualité des denrées alimentaires et a conseillé à toutes les parties prenantes de faire le nécessaire pour améliorer leur système de production et de contrôle des denrées alimentaires.

Si la sécurité sanitaire des aliments résulte de la maîtrise des dangers qui peuvent rendre une denrée alimentaire nocive pour la santé du consommateur, la qualité est liée à tous les autres attributs qui ont un impact sur la valeur du produit aux yeux du consommateur. La qualité complète la sécurité sanitaire et il convient d'instaurer un dialogue sur la base de ces deux concepts. La qualité a trait aux attributs positifs, tels que les caractéristiques organoleptiques, l'équilibre nutritionnel et les conditions de production, compte tenu des caractéristiques propres à chaque région ou district. Les caractéristiques organoleptiques ont un impact réel sur les préférences et les choix des consommateurs et déterminent la diversité du régime alimentaire.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

La diversité du régime alimentaire est à son tour un facteur d'équilibre nutritionnel, tandis que la valeur nutritionnelle a des incidences évidentes sur la santé publique. Les conditions de production, correctement contrôlées, peuvent améliorer encore les caractéristiques générales d'un produit alimentaire, tout en donnant l'occasion de valoriser un savoir-faire local ou régional. D'où un effet de promotion de la culture régionale s'appuyant sur les caractéristiques physiques, écologiques, sociales et économiques locales. D'une part, ces éléments sont des facteurs décisifs du choix des consommateurs, d'autre part les consommateurs doivent être en mesure d'influencer les processus de production et d'orienter les politiques publiques. Qui plus est, le contrôle de tous ces facteurs peut contribuer au traçage des produits et avoir une influence sur les caractéristiques sanitaires des aliments et sur la confiance des consommateurs.

Les États Membres pourront souhaiter envisager comment formuler une bonne définition de l'amélioration de la qualité des denrées alimentaires et comment identifier des indicateurs et des instruments permettant d'agir de manière appropriée. A cet égard, la base scientifique des évaluations de la qualité doit être renforcée, tandis qu'il faudrait chercher à mieux comprendre l'impact économique des questions de qualité et leurs incidences sur les pratiques agro-alimentaires, grâce à la mise au point à l'utilisation de bonnes pratiques de fabrication, à la planification régionale et à l'information des consommateurs. La Commission donnera aux États Membres la possibilité de définir conjointement leurs préoccupations et de formuler des solutions pratiques en vue d'améliorations supplémentaires.

5. Examen des activités du Système européen de réseaux coopératifs de recherche en agriculture (ESCORENA): rapport intérimaire sur l'évaluation entreprise en 2003 (Appendice 3 du document ECA:32/02/4- Rev.1) : *pour examen et décision* (ECA:33/04/3)
6. Rapport sur les activités du groupe de travail de la Commission européenne d'agriculture sur la femme et la famille dans le développement rural: *pour examen et/ou information* (ECA:33/04/4)
7. Élection du Président et des membres du Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture pour un mandat de deux ans (2004-2005) : *pour décision*
8. Autres questions
9. Date et lieu de la trente-quatrième session
10. Adoption du rapport
11. Clôture de la session